

Québec, le 7 octobre 2016

Madame Évelyne Barrette
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements
climatiques
Direction de l'expertise en biodiversité
675, boul. René-Lévesque Est, 4^{ième} étage, boîte 21
Québec (Québec) G1R 5V7

N/Réf. : E1610-118/12332

**Objet : Réponses à la demande d'informations relatives à la demande d'autorisation en vertu de la
*Loi sur les espèces menacées ou vulnérables***

Madame,

Vous trouverez ci-après les compléments d'information demandés dans votre courriel daté du 3 octobre 2016 concernant la demande d'autorisation pour l'installation d'un mât de mesure météorologique dans l'habitat floristique protégé de la Dune du Nord. Les éléments de réponse ci-après se réfèrent aux numéros de lignes de votre tableau envoyé le 3 octobre 2016 (voir pièce jointe 1).

1. Un inventaire du corème de Conrad a été réalisé au cours de l'été 2016. Les résultats sont présentés dans le rapport d'inventaire joint (voir pièce jointe 2). Une carte montrant la répartition du corème de Conrad telle qu'inventoriée en 2016, ainsi que les aires de travaux et de circulation, est présentée en pièce jointe (voir pièce jointe 3).
2. Suite à l'analyse des propositions des fournisseurs et installateurs de mâts de mesure, nous désirons apporter les précisions suivantes concernant les superficies remaniées : le mât s'installe sur une superficie nivelée de 2 m², et chaque ancrage nécessite un trou de 2 m² (plutôt que 1 m² tel qu'écrit dans la demande initiale). Par conséquent, les superficies remaniées totalisent 18 m², soit huit ancrages de 2 m² et la base du mât de 2 m².
3. Au cours des phases de construction et de démantèlement, le transport des composantes et les travaux se feront à l'aide d'une camionnette de type Ford F-150 ayant une largeur d'environ 2,5 m, ainsi que d'une remorque fermée de 5 m de longueur par 2,5 m de largeur. La pelle mécanique qui sera utilisée sera une pelle mécanique de 15 à 30 tonnes présentant une largeur de 3 m ou un modèle plus petit. La pelle mécanique sera transportée jusqu'à l'entrée du site dans une remorque ouverte.

...2

Siège social

Téléphone : 418 392-5088 – Sans frais : 1 866 392-5088 – Télécopieur : 418 392-5080
Courriel : info@activaenviro.ca - Internet : www.activaenviro.ca

4. Au cours de la phase d'exploitation, le type de véhicule qui sera utilisé sera une camionnette de type Ford F-150 ou un véhicule plus petit. Le chemin d'accès qui sera utilisé sera le chemin actuellement existant. Les mesures d'atténuation prévues lors de la circulation des véhicules pour la construction et le démantèlement du mât de mesure (chemins déjà existants et sol dénudé, p. 6, section 4.2) seront mises en œuvre lors de la phase d'exploitation.
5. À l'étape du démantèlement, la totalité des équipements installés sera retirée de l'habitat floristique de la Dune du Nord et les lieux seront remis dans leur état d'origine. Advenant que les travaux entraînent une dégradation de l'habitat, que ce soit à l'étape de construction ou de démantèlement du mât de mesure (ex. augmentation du risque d'érosion éolienne des sols, destruction de la végétation, etc.), des mesures seront mises en place avec l'approbation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).
6. Le MDDELCC sera avisé 14 jours avant le début des travaux de construction, de maintenance et de démantèlement. Les détails des activités liées à ces travaux seront alors communiqués au MDDELCC.
7. L'examen des lieux pour la recherche du corème de Conrad et de l'HUDSONIE TOMENTEUSE sera réalisé par un biologiste spécialisé en botanique. De plus, l'inventaire et la signalisation des plants de corème de Conrad et d'HUDSONIE TOMENTEUSE seront également faits préalablement aux travaux de démantèlement. Toute donnée d'inventaire de ces deux espèces sera transmise au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Dans les 30 jours suivant la fin des travaux de construction et de démantèlement du mât de mesure, un rapport de suivi concernant les points suivants sera déposé au MDDELCC :
 - Date de réalisation des travaux;
 - Résumé des travaux effectués;
 - Toute information pertinente relative au corème de Conrad, à l'HUDSONIE TOMENTEUSE et à l'intégrité du site (par exemple les impacts des travaux);
 - Localisation des endroits présentant du corème de Conrad et de l'HUDSONIE TOMENTEUSE ayant fait l'objet d'une signalisation (cartographie et photographie);
 - Mesures d'atténuation mises en place;
 - Cartes et photos (avant-après) à l'appui.
8. Le plan de mesures d'urgence en cas de contamination accidentelle lors des travaux dans l'habitat floristique comprend les étapes suivantes :
 - Arrêter tous les travaux à proximité du déversement;
 - Identifier le produit - vérifier l'emballage, les étiquettes d'avertissement, la fiche de données sécurité, etc.;
 - Arrêter la fuite et contenir le déversement à l'aide des trousseaux d'urgence (« spill kit »);
 - Signaler immédiatement tout déversement de matières dangereuses au responsable de l'intervention (M. Gilbert Scantland);

- Le responsable de l'intervention désigne un chargé d'intervention et une équipe d'intervention;
- Le responsable de l'intervention avise immédiatement Urgence environnement en précisant la nature du produit et le volume estimé;
- Avec l'aide de l'équipe d'intervention, créer un périmètre de sécurité approprié autour du déversement afin d'éviter les risques d'exposition ou d'explosion;
- Déterminer si les ressources nécessaires pour la décontamination sont disponibles :
 - Si oui, récupérer les matières contaminées et les matières dangereuses résiduelles; les entreposer dans des contenants étanches distincts. Utiliser une trousse pour déversement afin de contenir le déversement, si approprié, ou continuer la surveillance.
 - Si non, utiliser des ressources externes pour la décontamination. Planifier le point de rencontre sur le site entre les services d'urgence et le personnel du site. Désigner une personne pour recevoir les services d'urgence (ambulanciers, policiers ou pompiers) et les diriger au bon endroit s'il y a lieu, afin que ceux-ci puissent intervenir le plus tôt possible.
- Veiller à la décontamination du site et à la remise en état des lieux selon les critères de la Loi sur la qualité de l'environnement. Le sol contaminé et les matières dangereuses résiduelles devront être acheminés à des sites autorisés par le MDDELCC. La décontamination du site devra également être confirmée par l'analyse d'un laboratoire accrédité;
- Préparer un rapport d'incident environnemental.

Pour de plus amples informations, je vous invite à communiquer avec moi aux coordonnées mentionnées ci-dessous.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.


François Tremblay, directeur de projet
Activa Environnement
ftremblay@activaenviro.ca
514 588-7661

p. j. (3)

- 1- Demande d'information relative à la demande
- 2- Rapport d'inventaire du corème de Conrad
- 3- Carte montrant la répartition du corème de Conrad telle qu'inventoriée en 2016, ainsi que les aires de travaux et de circulation

INSTALLATION D'UN MÂT DE MESURE MÉTÉOROLOGIQUE - DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DE LA LOI SUR LES ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES – HABITAT FLORISTIQUE DE LA DUNE-DU-NORD

N/RÉF : E1610-118/12332 – 15 SEPTEMBRE 2016 PAR ACTIVA ENVIRONNEMENT

DEMANDE D'INFORMATION RELATIVES À LA DEMANDE

	DOCUMENT	SUJET	QUESTION/COMMENTAIRE	RÉPONSE
1	p. 2 - 2.3 a) Description technique	« En se basant sur les travaux faits par Attention Fragîles en 1995, le site d'implantation du mât de mesure se situe à l'extérieur de l'aire de répartition du corème de Conrad. »	Afin de compléter le dossier d'analyse, transmettre au MDDELCC les résultats des derniers inventaires du corème de Conrad et de l'udsonie tomenteuse ainsi qu'une carte de répartition de ces espèces incluant la localisation des aires de travaux et de circulation.	
2	p. 2 - 2.2 Justification du projet p. 2 - 2.3 a) Description technique	« Seules neuf surfaces de l'ordre de 1 m ² chacune feront l'objet d'un remaniement (creusage et nivellement). » « Le mât de mesure météorologique occupera une surface d'environ 2 m ² au sol, mais les ancrages (huit au total) pour les haubans ... directions opposées. »	Selon les informations présentées, les superficies remaniées dans le cadre des travaux seraient davantage de l'ordre de 10 m ² (2 m ² pour le mât de mesure et 8x1 m ² pour les haubans). Préciser les superficies exactes par équipement qui feront l'objet d'un remaniement dans le cadre des travaux.	
3	p. 3 - 2.3 b) Méthode de travail détaillée	« À l'étape de la construction du mât de mesure, on procédera aux activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Transport des composantes en camionnette; • Installation des ancrages des haubans... avec une pelle mécanique... les pieux d'ancrage viendront 	Présenter les informations ci-bas, pour la phase de construction et de démantèlement du mât de mesure météorologique : <ul style="list-style-type: none"> • Détailler la taille de la machinerie qui sera utilisée pour le transport des composantes ainsi que lors des travaux. • Préciser la taille de la pelle mécanique qui sera utilisée ainsi que le mode de son transport jusqu'au site des travaux. 	

	DOCUMENT	SUJET	QUESTION/COMMENTAIRE	RÉPONSE
		s'arrimer. »	<ul style="list-style-type: none"> Le MDDELCC demande de s'assurer que la machinerie utilisée pour le transport ne dépasse pas la largeur des chemins qui seront empruntés pour accéder au site des travaux. 	
4	p. 5 - 2.3 b) Méthode de travail détaillée	« À l'étape de l'exploitation du mât de mesure ... et accès sur le site avec véhicule. »	<p>Lors de la phase d'exploitation du mât de mesure météorologique, préciser le type de véhicule qui sera utilisé ainsi que les chemins qui seront empruntés pour accéder au site.</p> <p>Les mesures d'atténuation prévues lors de la circulation des véhicules pour la construction et le démantèlement du mât de mesure (chemins déjà existants et sol dénudé, p. 6, section 4.2) devront être également mise en œuvre lors de la phase d'exploitation). Confirmer que ce sera le cas.</p>	
5	p. 5 - 2.3 b) Méthode de travail détaillée	<p>« À l'étape du démantèlement, on procédera aux activités suivantes :</p> <p>...</p> <ul style="list-style-type: none"> Suppression des ancrages. On creusera à une profondeur de 60 cm et on coupera les pieux d'ancrage avec une meule rotative; Ramassage des matériaux. » 	<p>Le MDDELCC demande à ce que la totalité des équipements installés soient retirés de l'habitat floristique de la Dune-du-Nord et que les lieux soient remis à leur état d'origine.</p> <p>Advenant que les travaux entraînent une dégradation de l'habitat, que ce soit à l'étape de construction ou de démantèlement du mât de mesure (ex. augmentation du risque d'érosion éolienne des sols, destruction de la végétation, etc.), des mesures devront être mises en place avec l'approbation du MDDELCC.</p>	

	DOCUMENT	SUJET	QUESTION/COMMENTAIRE	RÉPONSE
6	p. 5 - 2.4 Calendrier de réalisation	<p>« La durée des travaux de construction et de mise en opération du mât de mesure sera d'environ quatre jours.</p> <p>...</p> <p>Durant cette phase d'exploitation, il est prévu de procéder à des maintenances à chaque six mois.</p> <p>...</p> <p>Les travaux de démantèlement seront réalisés au terme de la campagne de mesure. »</p>	<p>Préalablement aux travaux de construction, de maintenance et de démantèlement, le MDDELCC demande d'être avisé quatorze jours à l'avance de la date du début des travaux ainsi que du détail des opérations qui auront lieu.</p>	
7	p. 7 - 4.3 Programme de surveillance et de suivi des travaux	<p>« Afin de s'assurer qu'aucun individu de corème de Conrad et d'HUDSONIE TOMENTEUSE ne soit piétiné, il est prévu d'un biologiste se rendre sur le terrain avec l'équipe responsable de la construction du mât de mesure et procède à un examen minutieux de toutes les aires sur lesquelles les travailleurs et les véhicules circuleront. Au terme de cet examen, le biologiste identifiera et balisera les individus du corème de Conrad et d'HUDSONIE TOMENTEUSE qui pourraient se trouver dans ces aires de manière à ce que les travailleurs et les véhicules puissent les éviter le cas échéant. »</p>	<p>Le MDDELCC demande que l'examen des lieux pour la recherche du corème de Conrad et de l'HUDSONIE TOMENTEUSE soit réalisé par un biologiste spécialisé en botanique. De plus, l'inventaire et la signalisation des plants de corème de Conrad et d'HUDSONIE TOMENTEUSE devront également être faits préalablement aux travaux de démantèlement. Toute donnée d'inventaire de ces deux espèces devra être transmise au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ).</p> <p>Dans les 30 jours suivants la fin des travaux de construction et de démantèlement du mât de mesure, un rapport de suivi concernant les points suivants devra être déposé au MDDELCC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • date de réalisation des travaux; • résumé des travaux effectués; • toute information pertinente relative 	

	DOCUMENT	SUJET	QUESTION/COMMENTAIRE	RÉPONSE
			<p>au corème de Conrad, à l'udsonie tomenteuse et à l'intégrité du site (ex. impacts des travaux);</p> <ul style="list-style-type: none"> • localisation des endroits présentant du corème de Conrad et de l'udsonie tomenteuse ayant fait l'objet d'une signalisation (cartographie et photographies); • mesures d'atténuation mises en place; • cartes et photos (avant/après) à l'appui. 	
8	Sujet non abordé dans le document de demande d'autorisation	Contamination accidentelle de l'environnement	Un plan de mesures d'urgence, décrivant les mesures qui seront mises en place, en cas de contamination accidentelle lors des travaux dans l'habitat floristique de la Dune-du-Nord que ce soit lors la construction, du démantèlement ou de l'exploitation du mât de mesure (ex. fuite d'hydrocarbures d'un véhicule) doit être élaboré et déposé au MDDELCC.	

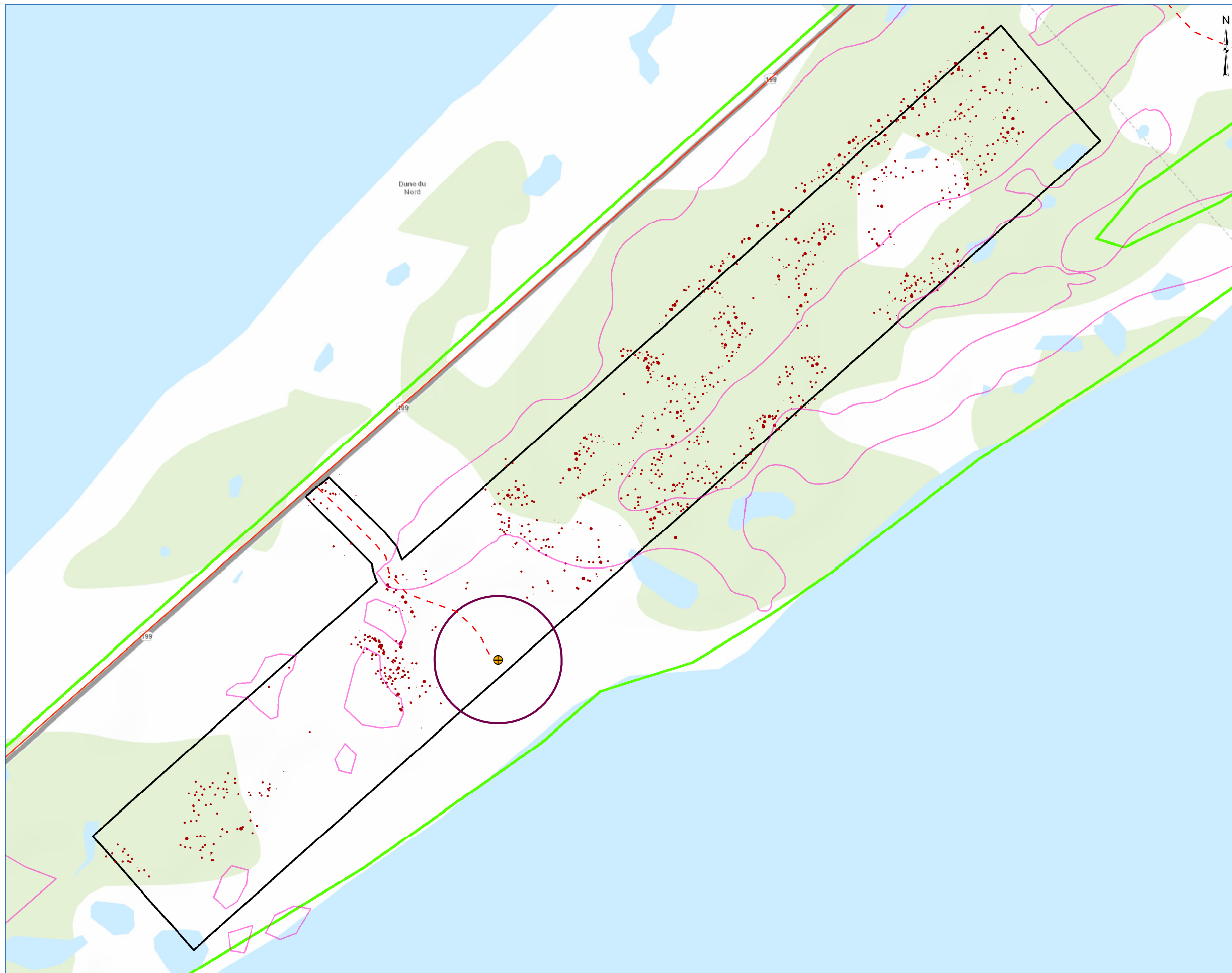
3 octobre 2016

Direction de l'expertise en biodiversité
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques

ENVIRONNEMENT
RESSOURCES NATURELLES
TERRITOIRE

ACTIVA
ENVIRONNEMENT

106, RUE INDUSTRIELLE
NEW RICHMOND (QUÉBEC) G0C 2B0
TÉLÉPHONE : 418 392-5088
SANS FRAIS : 1 866 392-5088
TÉLÉCOPIEUR : 418 392-5080
COURRIEL : INFO@ACTIVAENVIRO.CA
SITE WEB : WWW.ACTIVAENVIRO.CA



DEMANDE D'AUTORISATION

**Régie intermunicipale de l'énergie
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine**

**Implantation d'un mât de mesure météorologique
Dune-du-Nord, Îles-de-la-Madeleine**

Répartition du corème de Conrad 1996-2016 et localisation des aires de travaux et de circulation

PROJET

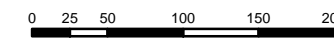
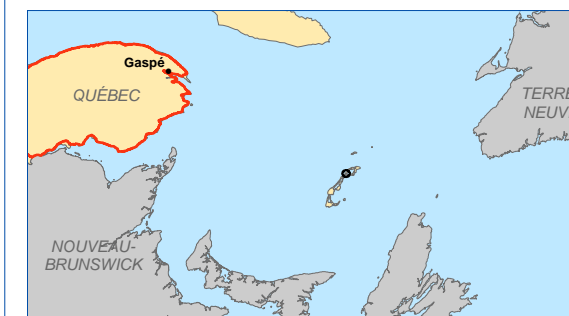
- Mât de mesure météorologique
- Aire de localisation potentielle du mât de mesure
- Zone d'inventaire du corème de Conrad (2016)

TERRITOIRE

- Route pavée
- Chemin d'accès

MILIEU NATUREL

- Répartition réelle du corème de Conrad (2016)
- Répartition du corème de Conrad (1995)
- Habitat floristique protégé
- Plan d'eau
- Milieu boisé



Projection NAD 1983 UTM 20

Sources : Canvec 2015, Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine.(2016)

Carte préparée par: Simon Boudreault, biologiste
Projet : E1610-37/12330
6 octobre 2016



